



PREAVIS MUNICIPAL No 05/2024

Demande de crédit de CHF 83'000.00 TTC pour l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire électrique pour la voirie.

Délégué municipal : **MATHEZ Laurent**

Au Conseil communal de St-Cergue

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Le véhicule actuel, utilisé par les employés de la voirie, est un utilitaire 4x4 Toyota Hilux à moteur Diesel, acheté en 2010. Son remplacement avait été repoussé dans le plan des investissements car son état était jugé correct lors des expertises avec peu de kilomètres (moins de 70'000 km). A ce jour, le véhicule présente passablement de corrosion au niveau de la cabine et du châssis. Malgré des traitements antirouille, ces dégradations liées à l'âge subsistent et progressent, entraînant, à terme, plus de dépenses de maintenance. Il n'est pas économiquement intéressant d'investir pour de l'entretien à ce stade. Le renouvellement de ce véhicule à essence par un véhicule électrique est sollicité via la présentation d'une demande de crédit au Conseil Communal.

2. Description des exigences pour l'acquisition d'un nouveau véhicule électrique

Le présent préavis propose de remplacer le véhicule actuel Toyota Hilux par un véhicule neuf, destiné à remplir les mêmes services, tout en apportant des fonctionnalités modernes qui sont proposées par les constructeurs de véhicules électriques.

Par ailleurs, le bâtiment de la voirie va prochainement être équipé de panneaux photovoltaïques. Les locaux posséderont alors une autonomie énergétique qui pourra également être utilisée pour les nouveaux véhicules. De plus, le choix d'une motorisation électrique s'inscrit pleinement dans la stratégie de la Municipalité, définie dans son Plan Energie Climat Communal (PECC).

Plusieurs constructeurs proposent des modèles, qui aujourd'hui, répondent aux attentes et exigences, tant au niveau puissance qu'autonomie. Ce véhicule ne nécessite pas de composants techniques à l'image d'une balayeuse ou d'un transporteur multi-lift. Les propriétés ci-dessous attendues ont été formulées aux différents constructeurs afin de pouvoir effectuer une bonne comparaison des offres.

- Véhicule compact présentant le même gabarit que le véhicule actuel
- Utilitaire possédant 4 roues motrices électriques
- Autonomie minimale de 100 km
- Vitesse minimale de 50 km/h
- Benne avec charge utile d'un minimum de 1000 kg,
- Construction robuste.

Sur la base des exigences précédemment citées, plusieurs véhicules de différents constructeurs ont été analysés. Trois d'entre eux ont fait l'objet d'une demande d'offre comparative et les véhicules ont pu être testés pendant plusieurs jours. Les trois ont une recharge par câble alimentation 230 volt et 10 ampères.

- Goupil G4
- Evum Motors
- Alke

Les essais et tests effectués ont mis en évidence que ces véhicules, d'un point de vue technique, sont relativement proches les uns des autres. Toutefois, le modèle Evum Motors reçoit la meilleure note pour les raisons suivantes :

- Construction robuste et bonne manufacture
- Vitesse maximale de 70 km/h
- 4 roues motrices
- Garantie constructeur 24 mois sur pièces reconnues défectueuses
- Garantie batterie 5 ans.



aCar



Superstructures *

Diverses plates-formes de chargement



Charge utile

jusqu'à 1000 kg



Capacité de remorquage*

1000 kg (freiné)

Transmission
Transmission intégrale 20 kW



Vitesse maximale
70 km/h



Système de transmission
entièrement électrique 48 V



Couverture
jusqu'à 200 km*



Prise de courant externe*
Connexion 230 V



Alimentation électrique*
environ 2,5h (9 kW 80% SoC)



Habitacle
Habitacle spacieux

Aucune émission
Pas de bruit



Approbation des routes
N1



3. Financement

Le prix d'achat du véhicule **Evum Motors** est de CHF 85'203.30 TTC avec un rabais spécial commune de CHF -5'203.30 :

Le véhicule effectuera environ 8'000 km par année. Durant les deux premières années d'exploitation, les coûts annuels pour l'entretien en concession sont évalués à CHF 1'000.00. Dès la troisième année, une fois la garantie échue, l'entretien courant sera assuré par l'atelier de la voirie. Les services seront effectués annuellement. Ces frais seront portés au compte de fonctionnement. Etant entendu que la Municipalité souhaite pouvoir correctement maîtriser les dépenses en lien avec le parc de véhicules et équipements du service, il est prévu d'appliquer un amortissement de ce véhicule sur 7 ans, période pendant laquelle les frais d'entretien et les impondérables sont réduits.

Le véhicule électrique demande peu d'entretien, mis à part les freins, les pneus et les batteries. Ils sont aussi plus légers que pour la version thermique. Pour la Suisse, tous les véhicules de motorisation électrique avec batterie au lithium sont garantis 5 ans par les constructeurs.

Un véhicule thermique dans nos conditions de travail a une durée de vie d'environ 10 ans (carrosserie) et les véhicules électriques de ce genre en circulation ont déjà 7 ans (peu d'historique).

L'alimentation électrique du véhicule, à savoir un câble d'alimentation 230 volt et 10 ampères, permet de se raccorder aux prises existantes au bâtiment de la voirie sans nécessiter de transformation.

Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

Budget	CHF
Evum transporteur électrique 4x4 version XL	85'203.30
Rabais Commune	-5'203.30
Divers, immatriculation	3'000.00
Total TTC	83'000.00

Cette acquisition sera amortie conformément au système MCH2 sur une durée de 7 ans.

4. Conclusion

Le remplacement de ce véhicule est nécessaire pour assurer la poursuite des travaux ordinaires d'exploitation et d'entretien sur la commune. Ce renouvellement est urgent compte tenu de l'état du véhicule actuel qui arrive en fin de vie. Il est essentiel de pouvoir équiper le service de Voirie avec un nouveau véhicule performant, moderne non polluant et adapté aux activités quotidiennes des collaborateurs.

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- vu le préavis No 05/2024 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

D E C I D E

- **d'autoriser** la municipalité à acquérir un nouveau véhicule utilitaire électrique pour la voirie
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de **CHF 83'000.00 TTC**
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 12 février 2024.

Au nom de la municipalité

Le syndic



Paul Ménard



La secrétaire



Joëlle Carriot